

24.10.2018 – 07:50 Uhr

bonus.ch : franchise à CHF 10'000.-, une idée rejetée par les 3/4 des Suisses*Lausanne (ots) -*

Suite à la proposition d'introduction d'une franchise à CHF 10'000.- par une grande caisse-maladie suisse en avril dernier, bonus.ch a interrogé la population. Près des trois-quarts des Suisses jugent cette idée mauvaise. 71.2% des interrogés expriment un avis non favorable sur cette proposition.

Avec la hausse constante des primes d'assurance-maladie, des coûts de la santé ainsi que du nombre de propositions émises pour y remédier, bonus.ch a voulu connaître l'avis des assurés sur l'une de ces propositions. Dans le cadre de sa dernière enquête sur la satisfaction des assurés quant à leur caisse-maladie, les personnes interrogées ont eu la possibilité de donner leur avis sur la proposition d'introduction d'une franchise à CHF 10'000.-. Les sondés ont évalué cette idée sur l'échelle suivante : très bonne idée, bonne idée, idée intéressante, idée peu intéressante, très mauvaise idée, idée inacceptable et pas d'avis.

Différences régionales

Avec 79.6% d'avis non favorables (très mauvaise idée et idée inacceptable), les Suisses italiens sont particulièrement réticents face à cette proposition. Viennent ensuite les Suisses romands avec 72% d'avis défavorables et les Suisses allemands avec 66.8%. En moyenne, 5.2% de la population n'a pas d'avis sur la question.

Différences selon le genre

En étudiant l'avis selon le genre, on constate que les hommes et les femmes ont sensiblement le même avis à propos d'une franchise à CHF 10'000.-. Seuls 16.4% des hommes et seulement 10% des femmes pensent qu'il s'agit d'une idée intéressante à très bonne. 69.2% des hommes et 74.1% des femmes sont contre cette proposition (très mauvaise idée et idée inacceptable).

Différences selon l'âge

L'enquête montre que ce sont les personnes de plus de 25 ans qui sont le moins convaincues par l'idée d'une franchise à CHF 10'000.-. Ils sont 72.1% à juger cette idée très mauvaise à inacceptable contre 66.7% chez les moins de 25 ans.

En conclusion, quels que soient l'âge, le genre ou la région d'habitation, l'idée d'une franchise à CHF 10'000.- ne séduit pas encore la population suisse. Cet avis rejoint les avis déjà exprimés en avril dernier dans les médias. Comme déjà mentionné par certains acteurs du secteur, il serait nécessaire de mettre en place des mesures d'accompagnement appropriées (un compte épargne santé par exemple) afin de rendre cette proposition envisageable et intéressante. Cette idée est saluée par bonus.ch car, bien que considérée comme radicale par beaucoup d'assurés, elle a le mérite de lancer le débat quant à la maîtrise des coûts de la santé. C'est en poursuivant sur cette voie qu'il est possible de responsabiliser également les assurés.

Accès au rapport détaillé : <https://www.bonus.ch/Pdf/2018/Franchise-10000.pdf>

Accès au comparateur des caisses-maladie : <https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
[ducret\(a\)bonus.ch](mailto:ducret(a)bonus.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100821304> abgerufen werden.